

Cette plaquette présente un suivi mensuel de l'évolution des accidents routiers mortels dans le département d'Ille-et-Vilaine
Avertissement : les résultats présentés reposent sur un système de collecte rapide, indépendant des bulletins d'analyse des accidents corporels (BAAC) ; ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.
Sources : Préfecture d'Ille-et-Vilaine - Gendarmerie nationale - Police nationale.

Les chiffres du mois

	Février 2019	Février 2018	Ecart	Évolution 2018 / 2019 (%)
--	--------------	--------------	-------	---------------------------

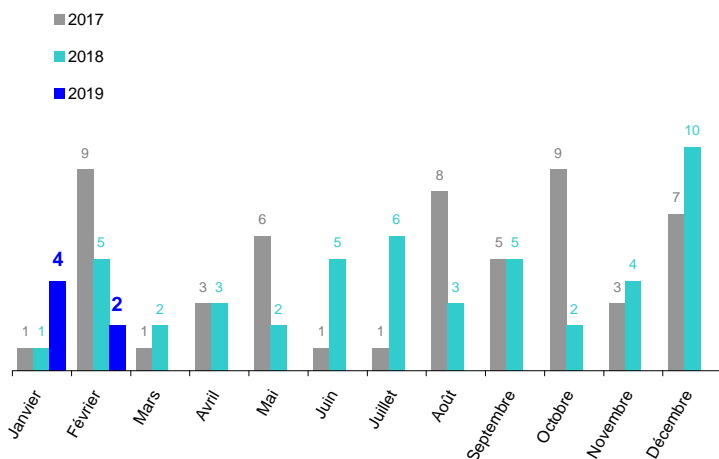
accidents corporels	45	63	-18	-28.6
tués	2	5	-3	-60.0
blessés	57	74	-17	-23.0

Cumul de l'année

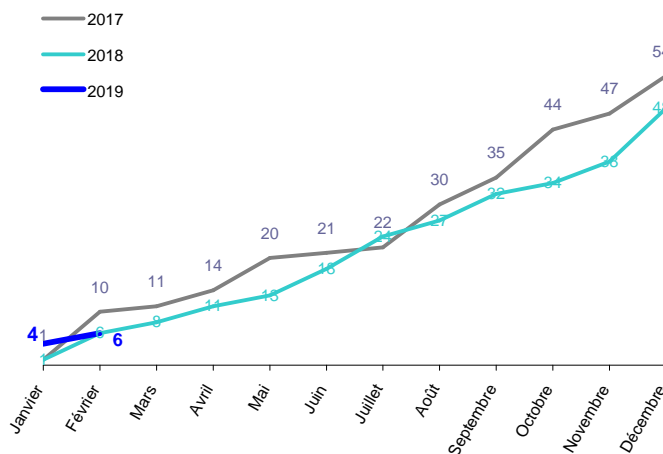
	Cumul Février 2019	Cumul Février 2018	Évolution 2018 / 2019 (%)
--	--------------------	--------------------	---------------------------

accidents corporels	115	135	-14.8
tués	6	6	0.0
blessés	142	162	-12.3

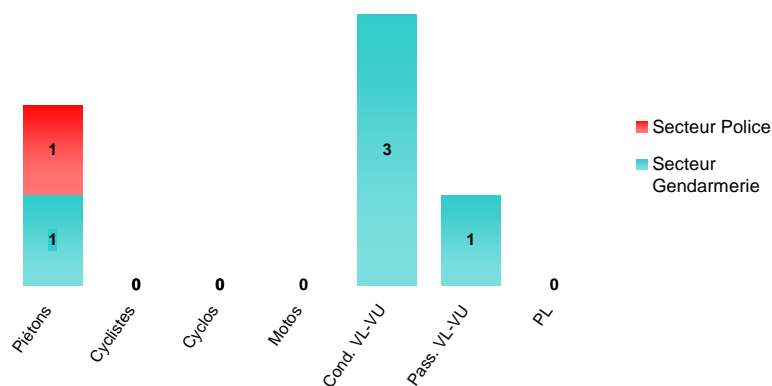
Répartition mensuelle des tués



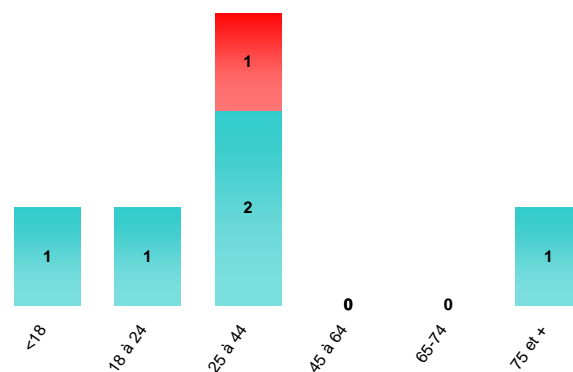
Cumul des tués par mois et par année



Tués en 2019 selon le mode de déplacement

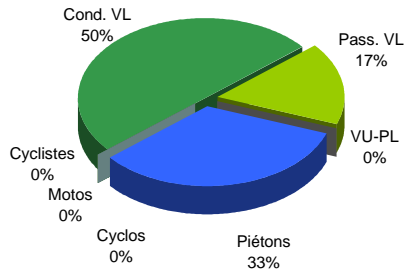


Tués en 2019 selon l'âge

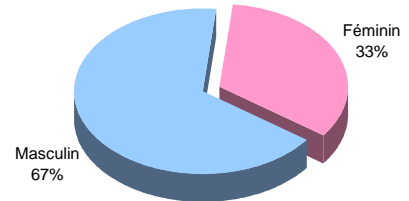


Répartition des tués

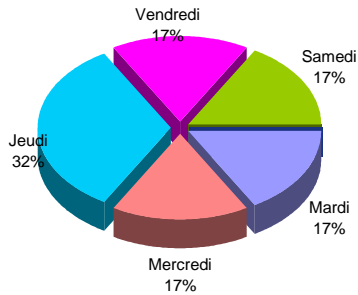
Par catégorie d'usagers



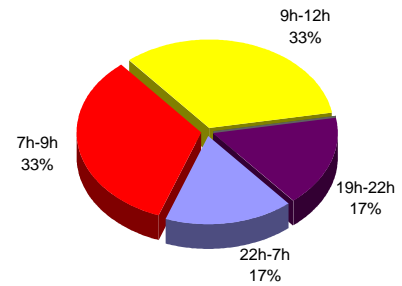
Par sexe



Par jour de la semaine

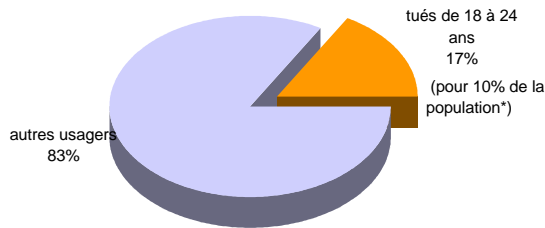


Par tranche horaire

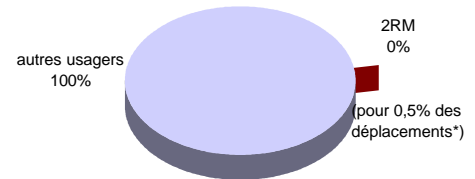


Répartition des tués - usagers vulnérables

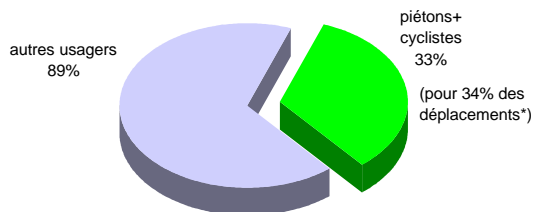
Part des 18-24 ans tués



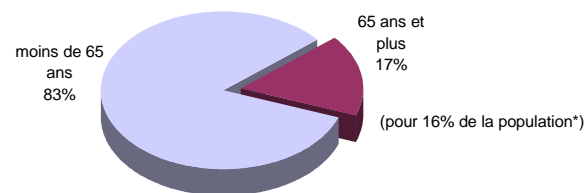
Part des deux roues motorisés tués



Part des piétons et cyclistes tués

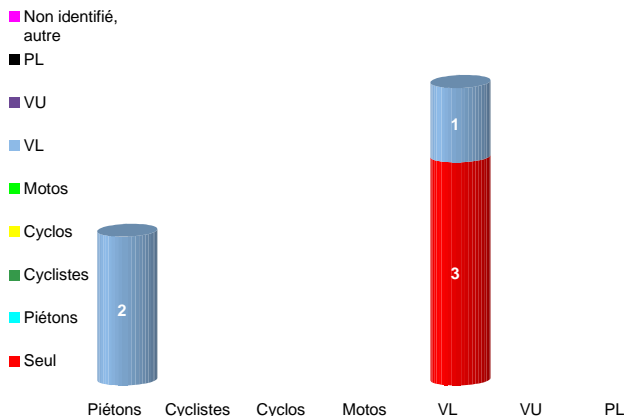


Part des seniors tués



* Sources : INSEE population bretonne au 1er janvier 2016 - Enquête Ménages et Déplacements en Ile-et-Vilaine 2018

Tués contre - conflits (dans les accidents)



Usager(s) décédé(s) dans l'accident

Piétons	Cyclistes	Cyclos	Motos	VL	VU	PL	Contre
				3			Seul
							Piétons
							Cyclistes
							Cyclos
							Motos
2				1			VL
							VU
							PL, TC
							Non identifié, autre
2	0	0	0	4	0	0	6

Département d'Ille-et-Vilaine

Localisation des accidents routiers mortels et nombre de tués

Nombre de tués au 28 février 2019 : 6

Cette plaquette présente le cumul des accidents routiers mortels (tués à trente jours) dans le département d'Ille-et-Vilaine. Ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.



Données concernant les accidents mortels du 1^{er} janvier au 28 février 2019 localisés sur la carte

n° de l'accident	date	heure	commune	catégorie des tués	âge(s)	sexe(s)	nbre cumulé des tués
1	11/01/2019	7h00	Cesson-Sévigné	1 piéton	40	M	1
2	12/01/2019	10h15	Comblessac	1 conducteur VL	83	M	2
3	17/01/2019	22h20	Argentré-du-Plessis	1 conducteur VL	22	M	3
4	30/01/2019	9h00	Saint-Péran	1 passager VL	4 mois	M	4
5	12/02/2019	21h45	Saint-Didier	1 piéton	32	F	5
6	14/02/2019	3h00	Feins	1 conducteur VL	46	F	6

La sécurité routière à la une

Les piétons dans la circulation

Droits et devoirs des piétons

- Vous avez l'obligation d'emprunter les passages piétons s'ils sont situés à moins de 50m de vous.
- Vous êtes prioritaires sur les conducteurs de véhicules dès l'instant où vous êtes engagé régulièrement sur un passage piétons.
- Au même titre que les autres usagers vous devez observer le code de la route.

Les règles élémentaires de sécurité

Marcher le long de la route

- Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements praticables réservés aux piétons, tels que des trottoirs ou des accotements, vous êtes tenus de les emprunter.
- Hors agglomération vous devez vous tenir sur le bord gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité ou en cas de situations particulières (ex : zone de travaux).

Sont assimilés aux piétons et tenus de respecter les mêmes règles : les personnes qui déplacent à la main un cycle ou un cyclomoteur, les personnes handicapées qui se déplacent dans un fauteuil roulant. Les personnes qui poussent un landau ou un fauteuil roulant sont également considérées comme des piétons et doivent rester sur le trottoir avant de traverser la chaussée.

Traverser

- Ne traverser qu'après vous être assuré de pouvoir le faire sans risque, en fonction de la visibilité.
- A la descente du bus, regardez bien autour de vous, qu'il ne vous cache pas d'autres usagers de la route.
- Lorsque la traversée est réglée par des feux de signalisation, vous devez attendre le feu vert pour les piétons avant de vous engager.
- **Ne traversez pas en diagonale.**



Restez attentif

- L'usage du téléphone est une source de déconcentration pour les piétons. **Évitez de téléphoner en traversant.**
- L'usage des baladeurs musicaux doit se faire à un volume permettant d'entendre les véhicules, notamment dans la traversée des chaussées.
- Plus le taux d'alcool est élevé, pour les piétons comme pour les conducteurs, plus les réflexes sont amoindris. Le temps de réaction est augmenté, l'acuité de la perception est réduite.
- Pensez aux vélos dans les voies à double sens cyclable et aux véhicules électriques.

Restez visible

- Dès que la visibilité est insuffisante, utilisez autant que possible des vêtements clairs ou munis de bande réfléchissantes ou fluorescentes.

ENFANTS ET SENIORS, LES PERSONNES LES PLUS VULNERABLES

En Ille-et-Vilaine, 58% des piétons tués dans les accidents de la route sont âgés de 65 ans et plus.



Les séniors représentent les premières victimes d'accidents de la route parmi les piétons. Avec l'âge, le champ de vision rétrécit, l'acuité visuelle s'affaiblit, la qualité de l'audition diminue, ainsi que les réflexes. Les conséquences d'une blessure sont plus importantes pour une personne âgée tant sur le plan physique et médical que sur le plan social (dépendance, besoin d'aide à domicile...).

Dans la rue, l'enfant est particulièrement vulnérable : petite taille, comportement imprévisible, mauvaise appréciation des risques...

Il est donc important de lui apprendre très tôt les règles élémentaires de sécurité.

- Commencez dès l'âge de 3 ans l'apprentissage de l'observation.

Expliquez, de manière pédagogique, les règles à observer.

- Tant que les enfants n'ont pas assimilé ces règles de prudence, surveillez-les, accompagnez les.

- Montrez l'exemple. Sachez qu'ils reproduisent vos comportements.

- Munissez-les d'un sac à dos ou cartable doté de bandes réfléchissantes et habillez-les avec des vêtements de couleur claire.